

## **Communiqué 14 – COVID-19 – Deuxième communication écrite, rencontre de parents et modification du calendrier scolaire - PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE - 2020-11-05**

Chers parents,

Comme déjà mentionné, le ministre de l'Éducation a promulgué le 8 octobre dernier un décret réduisant le nombre d'étapes à deux et déplaçant la date de publication du premier bulletin au 22 janvier. Le Collège Charles-Lemoyne a l'obligation de suivre cette modification de règlement.

### **Deuxième communication écrite supplémentaire**

Étant donné que le premier bulletin est publié tardivement et peut avoir un impact important sur la réussite et la persévérance scolaires chez votre enfant, le Collège a décidé de publier une deuxième communication écrite supplémentaire le 10 novembre prochain. Cette communication est plus complète que la première et vous renseignera davantage sur la situation de votre enfant au milieu de l'étape 1 dans chaque matière : situation de réussite, à risque ou en échec.

### **Rencontre de parents du 12 novembre**

À la suite du déplacement de la publication du bulletin de l'étape 1, le Collège a pris la décision de réviser l'horaire des rencontres de parents en conséquence. Une soirée sera organisée le 12 novembre et deux autres seront prévues en janvier. Au primaire, les titulaires rencontreront les parents de tous leurs élèves. Pour ce qui est des spécialistes (musique, éducation physique, espagnol, art dramatique), ils convoqueront seulement les parents des élèves qu'ils souhaitent rencontrer. Les rencontres sont virtuelles et durent **10 minutes**, entre 16 h et 18 h et entre 19 h et 21 h. Le choix d'une plage horaire sur le Portail se fera en deux moments :

**1) Les parents ayant reçu un message de la part du titulaire** seront invités à choisir et à confirmer une plage horaire avec lui selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ces parents auront jusqu'au 10 novembre 16 h pour effectuer leur choix, sinon ils perdront leur priorité.

**2) Spécialistes (sur convocation seulement) :** le parent qui reçoit un message de la part d'un spécialiste doit aussi confirmer une plage horaire selon le principe du premier arrivé premier servi. À compter du 10 novembre 16 h, s'il y a des plages horaires disponibles chez certains spécialistes, elles seront ouvertes à tous. Les parents auront jusqu'au 12 novembre 8 h pour prendre un rendez-vous. Dans cette situation, il est très important d'avoir une raison justifiant une rencontre avec un enseignant, car les plages horaires seront très limitées.

Sachez qu'il est toujours possible de communiquer avec les enseignants de votre enfant par l'entremise du Portail.

Voici la procédure pour choisir et confirmer une plage horaire avec un enseignant :

<http://bit.ly/proc-rencontre-parents>

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez communiquer avec madame Gisèle Duclos au poste 526 ou par courriel à [gduclos@cclेमoyne.edu](mailto:gduclos@cclेमoyne.edu)

### **Calendrier scolaire 2020-2021 modifié au 30 octobre**

Le décret ministériel du 8 octobre a obligé le Collège à réviser et à modifier ses calendriers scolaires 2020-2021. Vous trouverez sur le site Web du Collège et de l'Académie ainsi que dans le Portail, les calendriers scolaires 2020-2021 modifiés au 30 octobre. Pour y accéder sur le Portail, il faut cliquer sur l'onglet « Communauté », puis sur « Information » dans le sous-menu et la section « Horaires de la journée et calendriers scolaires ».

Ayant toujours à cœur la réussite de vos enfants, notre équipe tient à bien communiquer leur progression et les accompagner, malgré le contexte particulier de la pandémie.

David Montpetit  
Directeur des services éducatifs du Collège Charles-Lemoyne